



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déserts médicaux

Question au Gouvernement n° 4839

Texte de la question

DÉSERTS MÉDICAUX

M. le président. La parole est à M. Christophe Naegelen.

M. Christophe Naegelen. Monsieur le ministre de la santé, depuis plus de quinze ans le nombre de déserts médicaux augmente, créant de fortes inégalités territoriales et contribuant à l'abandon de ces territoires par la population. C'est le cas partout en France, mais c'est particulièrement le cas chez moi, dans les Vosges, notamment dans la vallée de la Moselle, où le départ du médecin généraliste de la maison médicale prive plus de 3 500 patients d'un accès aux soins à Saint-Maurice-sur-Moselle.

Les mesures que vous avez prises, si elles ont un effet, ne se feront sentir que dans une dizaine d'années. Nous vous l'avons déjà proposé à de nombreuses reprises : entendez-vous mettre en place un conventionnement sélectif et allez-vous demander aux médecins de s'installer dans des déserts médicaux pendant une période déterminée ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDI-I et LT, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe GDR.*) Avez-vous le courage de faire face à cette situation, de prendre ce sujet à bras-le-corps et d'engager les moyens nécessaires pour assurer un égal accès aux services publics ? Il y va de la santé de tous ; il y va de la survie et de l'attractivité des territoires. Monsieur le ministre, la question est simple : oui ou non, aurez-vous ce courage ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDI-I et LT, ainsi que sur plusieurs bancs des groupes LR et GDR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Maxime Minot. Et des déserts médicaux !

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. On peut ne pas être d'accord sur le fond sans être couard pour autant, vous serez d'accord avec moi ! C'est le propre du débat démocratique. Je vous réponds : je ne suis pas favorable au conventionnement sélectif pour des raisons que nous avons eu l'occasion d'évoquer de nombreuses fois.

En revanche, je connais bien la situation dont vous avez eu la gentillesse de nous faire part s'agissant de votre territoire : un médecin d'une quarantaine d'années est parti, laissant sa patientèle sans médecin. Nous avons pris attache immédiatement avec l'agence régionale de santé (ARS) et l'ensemble des médecins du territoire pour que, dans l'immédiat, ces derniers répondent aux besoins des patients et assurent la continuité des soins dans les EHPAD où intervenait également ce médecin. Nous nous appuyons également sur le réseau des pharmaciens, dans le cadre de coopérations. À moyen terme, une analyse complète de la situation de la vallée sera conduite à l'échelle de la caisse primaire d'assurance maladie des travailleurs salariés (CPAMTS).

Chaque territoire a ses problèmes. On manque de médecins partout ; on connaît le diagnostic, on a supprimé le numerus clausus, on en forme davantage. Il faut nous appuyer sur des solutions innovantes pour être capables d'avancer. Ce matin, le Premier ministre a écouté l'ensemble des élus de tous bords de la région Centre-Val de Loire – président de région, présidents de départements et maires. Nous avons fait avec eux le diagnostic selon lequel le Centre-Val de Loire est la région la moins dotée en médecins. Ils nous ont demandé un CHU (centre hospitalier universitaire) supplémentaire : le Premier ministre s'y est engagé. Ils nous ont demandé de doubler le nombre d'infirmières de pratique avancée : nous nous y sommes engagés. Ils nous ont demandé plus d'internes : nous nous y sommes engagés. Ils nous ont demandé d'expérimenter l'accès direct aux kinésithérapeutes : nous nous y sommes engagés. Marc Fesneau et Frédérique Vidal étaient présents : ils ne diront pas le contraire.

Ce sont ces solutions opérationnelles, qui tiennent compte des réalités de chaque territoire, qui seront efficaces immédiatement et dans la durée. Demain, nous aurons davantage de médecins. Nous en avons formé 15 % de plus au cours de ce mandat ; il était grand temps de supprimer le numerus clausus. Oui aux solutions efficaces ; non aux vieilles lunes qui nous font perdre du temps et de l'énergie. Le courage est aussi là. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. Christophe Naegelen.

M. Christophe Naegelen. Monsieur le ministre, je ne peux être qu'en partie en désaccord avec votre réponse. Certes, une attache a peut-être été prise avec l'ARS pour le territoire vosgien, et je vous en remercie, mais si l'on parle de l'ensemble du pays, nous devons aller beaucoup plus loin. Nous devons avoir le courage d'imposer le conventionnement sélectif : 74 % des Français disent que l'accès aux soins est leur principale préoccupation (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-I*), devant le pouvoir d'achat et devant l'immigration – oui, la santé, monsieur le ministre ! Nous devons avoir le courage, pour avoir une solution immédiate, de prendre des mesures fortes. (*Mêmes mouvements.*)

Données clés

Auteur : [M. Christophe Naegelen](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4839

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 février 2022](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [23 février 2022](#)